



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROCBARON SÉANCE du 13 mars 2017

Nombre de Membres : 27
En exercice 27
Présents 21 (22)*/**
Votants 25 (26)*/**
Date de la convocation : 7 mars 2017
Date de publication du compte rendu : 16 mars 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT ET LE TREIZE MARS à VINGT HEURES.

Le Conseil Municipal de ROCBARON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Claude **FELIX**, Maire.

Etaient Présent(e)s : LAUMAILLER Jean-Luc, BUSAM Jean-Pierre, THENADEY François, ZUBER Laëtitia, PERRAUD Michel, AYASSE Boris, BERTELLE Josselin, IANNETTI Sandra, MERLE Sandra, MANOUSSO Gérard, NONNON Bernard, PISSY Yvonne, LAVAUD Sylvain, BANCILHON Françoise, AMICE Sophie, COIN Gilles, CHERPIN Andrée-Annick,

*BARTOLI Virginie à partir du point 7

** VENTRE Lionel absent sur présentation DOB

Absent(e)s représenté(e)s : CHIQUERILLE Pascale représentée par THENADEY François, AGARD Gilles représenté par FÉLIX Jean-Claude, SACCOMANNI Andrée représentée par LAUMAILLER Jean-Luc, M'BATI Frédéric représenté par BERTELLE Josselin

Absent(e)s : THIEBAUD Brigitte

Secrétaires : PIOLI Virginie, QUINCHON Dominique

POINT 01 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 16 janvier 2017.

Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 02 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

M. le Maire donne lecture des engagements et des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS ET DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.			DU 13/01/2017 AU 28/02/2017
Date	Objet du contrat ou du marché ou arrêté municipal	Montant	Observations
13/01/2017	Contrat de maintenance Logiciel HESTIA	677 €	
16/01/2017	Honoraires avocat dossier DURAY	200 € / heure	Recours TA classement Na parcelle B492) lettre de mission
17/01/2017	Honoraires avocat dossier ARNAUD-GODDET	500 €	(infraction urbanisme parcelle B75) lettre de mission

08/02/2017	Convention de mise à disposition terrain ROUX avec option d'achat	4 800 € / An	
10/02/2017	Convention utilisation stand de tir	400 €	
28 /02/2017	SYNÉXIE Contrat d'assistance systèmes et réseaux informatiques	8 709 ,60 €	

Le Conseil Municipal prend acte.

POINT 03 – Modification du tableau du Conseil Municipal au 13 mars 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Sandrine GARCON, domiciliée à Rocbaron, il est procédé à son remplacement dans l'ordre de la liste « Rocbaron avec vous » dont la démissionnaire était issue.

Après avoir sollicité Monsieur Jean-Louis CLAUDEL, lequel a décliné de siéger pour cause d'éloignement, et avoir sollicité Madame Andrée-Annik CHERPIN, domiciliée Villa Pierre-Yves, au 165, route de Forcalqueiret, laquelle a répondu favorablement, Madame Andrée-Annik CHERPIN est désignée Conseiller Municipal.

Le tableau du Conseil est modifié en conséquence comme suit :

Fonction (1)	Qualité (M. ou Mme)	Nom et prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus
Maire	Monsieur	FELIX Jean-Claude	25 juin 1948	28 mars 2014	1 157
Premier adjoint	Monsieur	LAUMAILLER Jean Luc	28-mars-54	28 mars 2014	1 157
Deuxième adjoint	Madame	CHIQERILLE Pascale	1-avr.-76	28 mars 2014	1 157
Troisième adjoint	Monsieur	BUSAM Jean Pierre	17-mars-45	28 mars 2014	1 157
Quatrième adjoint	Monsieur	AGARD Gilles	15-oct.-56	28 mars 2014	1 157
Cinquième adjoint	Madame	SACCOMANNI Andrée	30-nov.-50	28 mars 2014	1 157
Sixième adjoint	Monsieur	THENADEY François	18-juil.-72	28 mars 2014	1 157
Septième adjoint	Madame	ZUBER Laëtitia	6-juil.-79	28 mars 2014	1 157
Huitième adjoint	Monsieur	PERRAUD Michel	18-août-46	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal délégué	Monsieur	BERTELLE Josselin	8-févr.-88	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Monsieur	MANOUSSO Gérard	15-juin-52	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Madame	THIEBAUD Brigitte	14-avr.-63	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Monsieur	VENTRE Lionel	15-déc.-65	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Monsieur	AYASSE Boris	26-déc.-68	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Madame	PIOLI Virginie	28-juin-71	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Madame	IANNETTI Sandra	19-sept.-73	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Monsieur	M'BATI Frédéric	30-avr.-76	28 mars 2014	1 157

Conseiller municipal	Madame	MERLE Sandra	22-sept.-78	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Madame	BARTOLI Virginie	25-janv.-82	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Madame	PISSY Yvonne	04-mars-53	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Monsieur	LAVAUD Sylvain	27-avril-1977	28 mars 2014	1 157
Conseiller municipal	Monsieur	NONNON Bernard	06 septembre 1946	28 mars 2014	1074
Conseiller municipal	Monsieur	QUINCHON Dominique	27 décembre 1955	28 mars 2014	1074
Conseiller municipal	Monsieur	COIN Gilles	24 mars 1957	28 mars 2014	1074
Conseiller municipal	Madame	AMICE Sophie	11 novembre 1967	28 mars 2014	1074
Conseiller municipal	Madame	BANCILHON Françoise	15 février 1968	28 mars 2014	1074
Conseiller municipal	Madame	CHERPIN Annik	18 mars 1952	28 mars 2014	1074

Le Conseil municipal prend acte.

POINT 04 - Extension du régime indemnitaire pour les agents contractuels de de droit public.

Vu la délibération n°2016-61 du 13 juin 2016 mettant en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (I.F.S.E. et C.I.A.) Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et complément indemnitaire lié à l'Engagement Professionnel (CIA),

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 02/10/2017

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'accorder aux agents contractuels de droit public de la Commune, le régime indemnitaire dans la limite des textes susvisés, dans les mêmes conditions que les agents titulaires ou stagiaires de la collectivité, le Maire étant chargé de fixer par arrêté le montant individuel attribué à chaque agent (versement mensuel).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à:

1° DONNER un avis favorable au versement du régime indemnitaire aux agents contractuels de droit public, à compter 01 février 2017

2° S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017 et suivants.

3° AUTORISER M. le Maire à signer de tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **ADOPTE** l'exposé qui précède à l'unanimité des membres présents et représentés par 25 voix « POUR » ; 0 voix « CONTRE » ; 0 « ABSTENTIONS ».

POINT 05 – Régime dérogatoire au repos dominical dans les commerces non alimentaires.

La loi n°2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a été promulguée le 06 août 2015. Elle instaure de nouvelles dispositions quant aux possibilités de dérogation au principe de repos dominical.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les dates de 2017 pour les dimanches suivants entrant dans le champ d'application de ce régime dérogatoire (12 dates) :

Dimanche 28 mai (Fête des mères)

Dimanche 4 juin (Pentecôte)

Dimanche 18 juin (Fête des pères, 1^{er} tour législatives)

Dimanche 9 juillet

Dimanche 16 juillet

Dimanche 23 juillet

Dimanche 30 juillet

Dimanche 13 août

Dimanche 10 décembre

Dimanche 17 décembre

Dimanche 24 décembre (Noël)

Dimanche 31 décembre (Saint Sylvestre)

Pour ces dimanches, seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler.

Le Conseil Municipal, OUI cet exposé et L'ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés par 25 voix « POUR » ; 0 voix « CONTRE » ; 0 « ABSTENTIONS »

POINT 06 – Participation aux frais de restauration scolaire pour les enfants résidant sur la commune de ROCBARON et scolarisés sur la commune de GAREOULT.

VU la circulaire interministérielle du 25 août 1989 n°89-273 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement : répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes en application de l'article 23 de la loi 83663 du 22-07-1983.

VU la délibération du 16 juillet 2009 portant la participation au coût de fonctionnement des charges des Communes d'Accueil recevant des enfants rocbaronnais scolarisés à l'école élémentaire, dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Accueil pour les écoles publiques et les établissements privés sous contrat.

CONSIDÉRANT, la demande formalisée par la Commune de GAREOULT portant sur la participation de la Commune de ROCBARON aux frais de restauration scolaire non obligatoire (circulaire n°273-89 du 25 août 1989) pour les enfants résidant sur la commune de Rocbaron scolarisés sur la commune de GAREOULT.

CONSIDÉRANT que la participation financière, par repas, soit 2,15 €, demandée à la Commune de ROCBARON est non obligatoire et correspond à la différence entre le prix de revient du repas et le tarif forfaitaire du repas fixé pour les enfants scolarisés à Garéoult et résidant à Rocbaron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 voix « POUR » ; 20 voix « CONTRE » ; 5 « ABSTENTIONS » REJETTE la demande de participation financière de la Commune de GAREOULT portant sur les frais de restauration scolaire.

POINT 07 – Ouverture de crédits en section d'investissement du budget principal 2017

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

INSCRIPTIONS AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017					
Comptes	Crédits ouverts N-1		Répartition 2017	Fonction	Opération
D 202	33 522 €	188 156 €			
D 2031	48 962 €				
D 2041582	90 875 €				
D 2051	14 797 €				
D 2111	23 000 €	206 777.11 €			
D 2112	9 005.47 €				
D 2135	43 684.34 €				
D 21568	30 490.20 €				
D 21578	12 473.20 €				
D 2182	42 189 €				
D 2183	5 820 €				
D 2184	21 861 €				
D 2188	18 253.90 €				
D 2312	148 500 €		599 913 €		
D 2313	52 000 €				
D 2315	399 413 €				
Dépense 454101	- €		6000.00 €	01	OPFI
Recette 454201	- €		6000.00 €	01	OPFI
TOTAL	994 846.11 €	994 846.11 €			
Somme maximum utilisable à répartir en dépenses		248 712 €	6000.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés par 26 voix « POUR, 0 voix « CONTRE, 0 « ABSTENTIONS »

- **OUI et ADOPTE** l'exposé qui précède
- **PRÉCISE** que cette délibération annule et remplace la précédente délibération n° 2017-001 du 16/01/2017.
-

POINT 09 – Questions orales

Monsieur le Maire et les élus répondent aux diverses questions orales soumises par les élus de l'opposition ne portant pas sur l'ordre du jour du Conseil.

1/ OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LÉGALES

Le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l’article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d’un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif, pour les communes de + de 3500 habitants. Le DOB n’a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l’objet d’une délibération spécifique, afin que le représentant de l’Etat s’assure du respect de la Loi.

SOMMAIRE

I – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....	2
LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE	3
IMPACT SUR LES COMMUNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2017	4
II – RÉTROSPECTIVE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE	6
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE EXERCICE 2015.....	6
ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	7
STRUCTURE DE LA DETTE.....	8
TAUX FISCAUX	9
EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT.....	9
VENTILATION DES CHARGES 2016.....	10
VENTILATION DES PRODUITS 2016.....	10
CLOTURE DE L’EXERCICE BUDGETAIRE 2016	11
ETAT DU PERSONNEL COMMUNAL AU 01/01/2017.....	13
III - PERSPECTIVE : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COMMUNE	
ORIENTATIONS ET STRATEGIES D’ACTIONS PLURI-ANNUELLES (2017-2020)....	14
ORIENTATIONS THEMATIQUES.....	15
LE PLAN PLURIANNUEL ’INVESTISSEMENT.....	17

I – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Au niveau national

- 2016 : fusion des régions
- 2017 : poursuite de la réforme territoriale

Au niveau local

- 2016 : Transfert de quatre compétences à la communauté de communes Val d'Issole et passage en fiscalité professionnelle unique.

1- Compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique »

2 - Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

3 - Création, aménagement, entretien et gestion des structures établissements et équipements existants et nouveaux destinés uniquement à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

4 - Aménagement numérique :

Création d'infrastructures de communications électroniques avec leur exploitation, l'établissement d'un réseau de communications électroniques et son exploitation ainsi que toutes les opérations qui y sont liées, fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

- 2017 : Création de la communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Comté de Provence, Sainte-Baume Mont-Aurélien et Val d'Issole.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE 2016-2017

- La Banque Centrale Européenne prévoit une petite croissance en 2017 qui pourrait atteindre + 1,2 % en moyenne
- En France en 2016 une augmentation du PIB de 1,1 % a été constatée, bien qu'inférieure à l'augmentation de 1,3 % attendue en fin d'année 2016. Pour 2017 la croissance du PIB augmenterait très graduellement au même rythme qu'en 2016.
- L'inflation de 2016 est en moyenne de 0,2 % sur les 12 mois. Cependant pour 2017 l'inflation devrait se poursuivre pour atteindre 1,2 % en moyenne.
- Remontée probable des taux d'intérêt.

IMPACT SUR LES COMMUNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

La Loi de finances 2017 et la loi de finances rectificative publiées le 29 décembre 2016 comportent de nombreuses dispositions concernant directement les collectivités territoriales

La contexture générale de la Loi de finances 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets devenus coutumiers :

1/ Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.

- Evolution des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales : -0,6 % par rapport à la LFI 2016.
- Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités territoriales : 44,37 milliards € dans la LFI 2017, soit -6,2 % par rapport à la LFI 2016.

Les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités représentent 45 % de l'ensemble des transferts aux collectivités et 92 % des concours financiers de l'État.

La baisse de 2,9 milliards € des PSR en 2017 découle de l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques (50 milliards € prévus par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019)

Cette diminution se manifeste par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). La diminution de la DGF de 7,1 % par rapport à 2016 représente 1,33 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités 2015.

- Report de la réforme de la dotation globale de fonctionnement à 2018.

2/ Soutien de l'État à l'investissement local (F.C.T.V.A., DSIL, DETR...)

Il est à nouveau renforcé par la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local.

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)

Les subventions sont divisées en 2 enveloppes attribuées par le préfet en fonction de la population de la Région :

- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 600 millions € en 2017 dont 450 millions € à destination des communes et EPCI

- La dotation au développement des territoires ruraux s'élève à 600 millions € en 2017. Elle est à destination des communes de moins de 50 000 habitants et de leurs EPCI de rattachement :

* 216 millions € pour financer les contrats de ruralité

* 384 millions € pour abonder la DETR

3/ Renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale qui est finalement reportée au même titre que celle de la DGF en 2018.

Renforcement de la péréquation. Péréquation verticale pour les communes.

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) destinée aux communes urbaines les plus défavorisées connaîtra quelques évolutions dès 2017 (conditions d'attribution, versement mensualisé de la DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
 - La DSR bourg centre est rétablie pour les communes anciennement chef-lieu d'arrondissement qui en avaient perdu le bénéfice
 - le mode de calcul à l'éligibilité de la première fraction est modifié
- Les modalités de répartition de la dotation nationale de péréquation (DNP) sont, quant à elles, maintenues.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :

Les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales sont revalorisées de 0,4 % en 2017. Le taux de revalorisation était de 1 % en 2016.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée.

Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL).

Cet objectif, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales depuis 2016 et est revu chaque année.

Pour 2017, ces objectifs sont globalement revus à la hausse.

De valeur indicative, ils permettent à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

En 2017, pour les Communes, le taux est de 2,1 % dont évolution des dépenses de fonctionnement 1,3 %

II – RÉTROSPECTIVE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

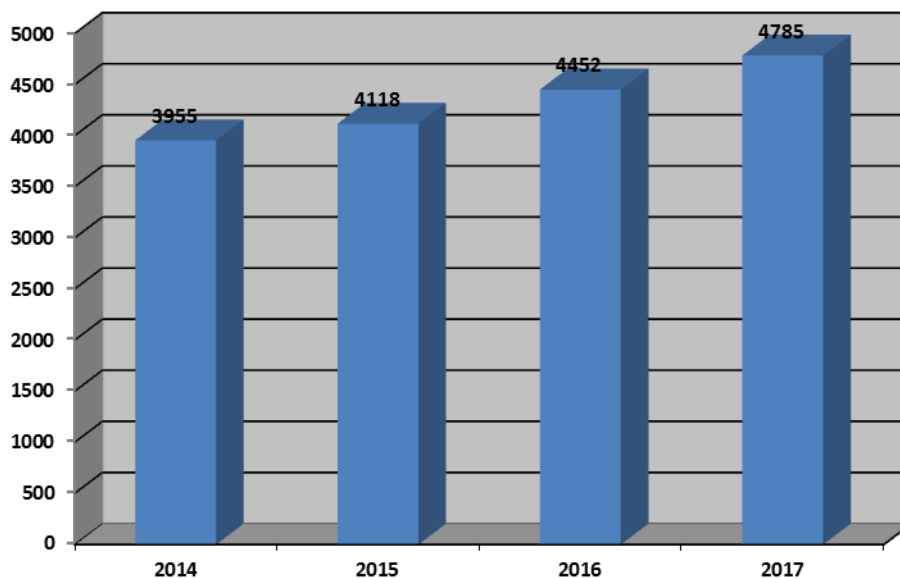
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE ROCBARON EXERCICE 2015

EXERCICE 2015	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	4.734.608	1.150	2.330	2.006	1.373
dont : Produits de fonctionnement réels	4.688.417	1.139	2.279	1.969	1.305
.....dont : Impôts locaux	2.799.628	680	1.388	1.185	664
..... Fiscalité reversée par les GFP	0	0	0	0	1
..... Autres impôts et taxes	308.778	75	269	204	61
..... Dotation globale de fonctionnement	577.639	140	223	226	229
..... Autres dotations et participations	365.612	89	87	92	105
Total des charges de fonctionnement = B	4.364.340	1.060	2.108	1.812	1.192
dont : Charges de fonctionnement réelles	4.227.498	1.027	1.875	1.629	1.068
..... dont : Charges de personnel (montant net)	2.264.217	550	959	831	493
..... Achat et charges externes (montants nets)	1.196.026	290	493	431	287
..... Charges financières	58.504	14	75	65	100
..... Contingents	405.260	98	117	98	47
..... Subventions versées	108.099	26	151	135	92
Résultat comptable = A - B = R	370.268	90	222	194	181
Capacité d'autofinancement brute = CAF	460.919	112	404	339	238
INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	1.554.157	377	675	553	762
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	311.596	76	173	155	189
..... Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	600.000	146	92	67	218
..... Autres dettes à moyen long terme	300	0	0	0	0
..... Subventions reçues	216.703	53	54	45	77
..... FCTVA	123.828	30	66	58	56
..... Autres fonds globalisés d'investissement	145.051	35	63	49	18
..... Amortissements	133.142	32	110	92	53
..... Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	1.271.419	309	669	585	662
dont : Dépenses d'équipement	1.010.367	245	453	404	386
..... Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	218.561	53	203	171	137
..... Remboursements des autres dettes à moyen long terme	0	0	0	0	1
..... Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
..... Charges à répartir	0	0	0	0	45
..... Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-282.738	-69	-7	32	-101
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	-1
Besoin de financement de la section d'investissement	-282.738	-69	-7	32	-101
Résultat d'ensemble	653.006	159	229	162	282
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	2.609.272	634	2.249	1.893	1.081
dont encours des dettes bancaires et assimilées	2.494.647	606	2.239	1.885	1.045
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	270.866	66	277	236	173
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	221.321	54	430	336	421

ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

STRATE DE POPULATION

POPULATION de 2014 à 2017



Nombre de foyers fiscaux en 2015 : 2262.

Renseignements extraits du rôle général de 2016 de la taxe foncière

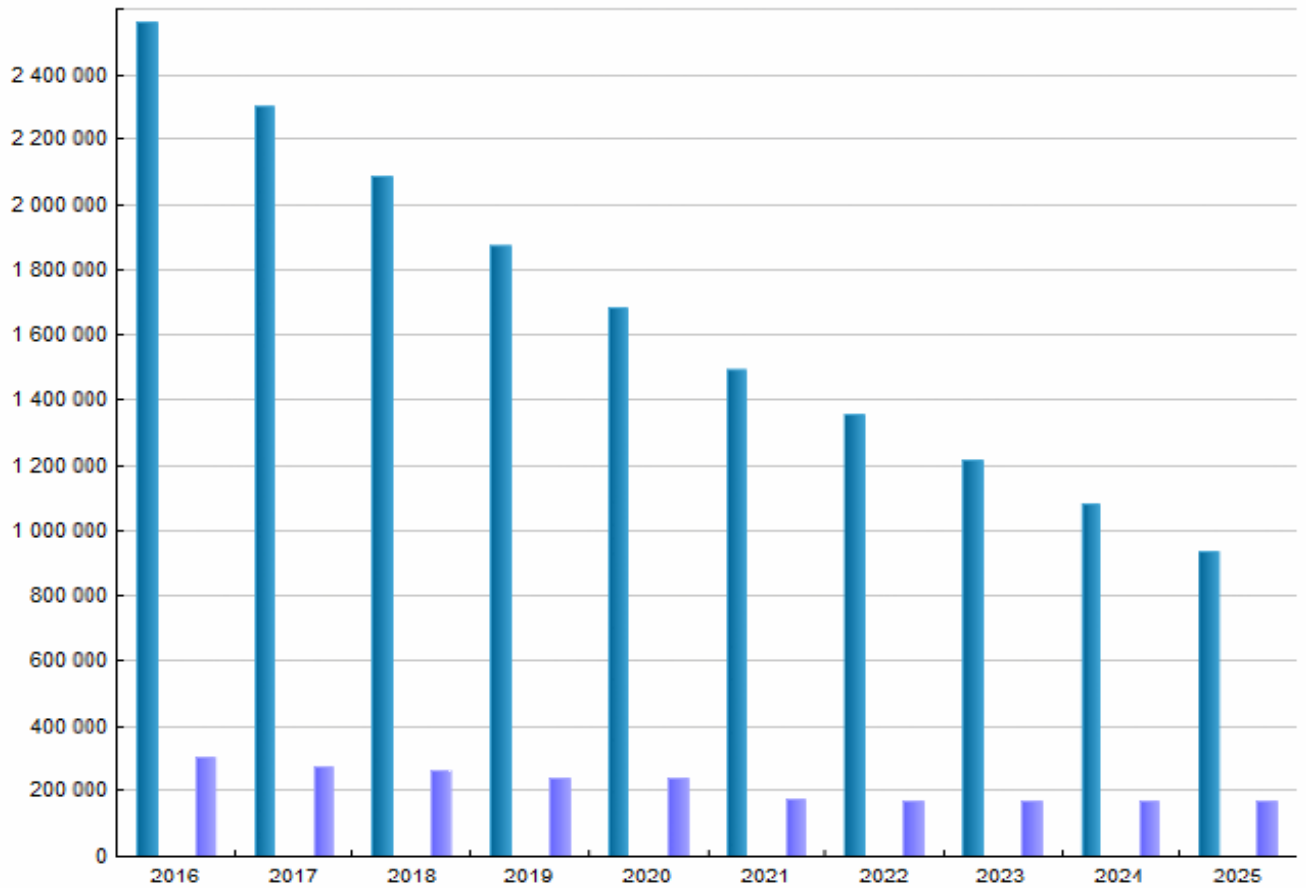
Locaux d'habitation ordinaire : 1926 propriétaires

Etablissements industriels et assimilés : 49.

Renseignements extraits du rôle général de la taxe d'habitation 2016 :

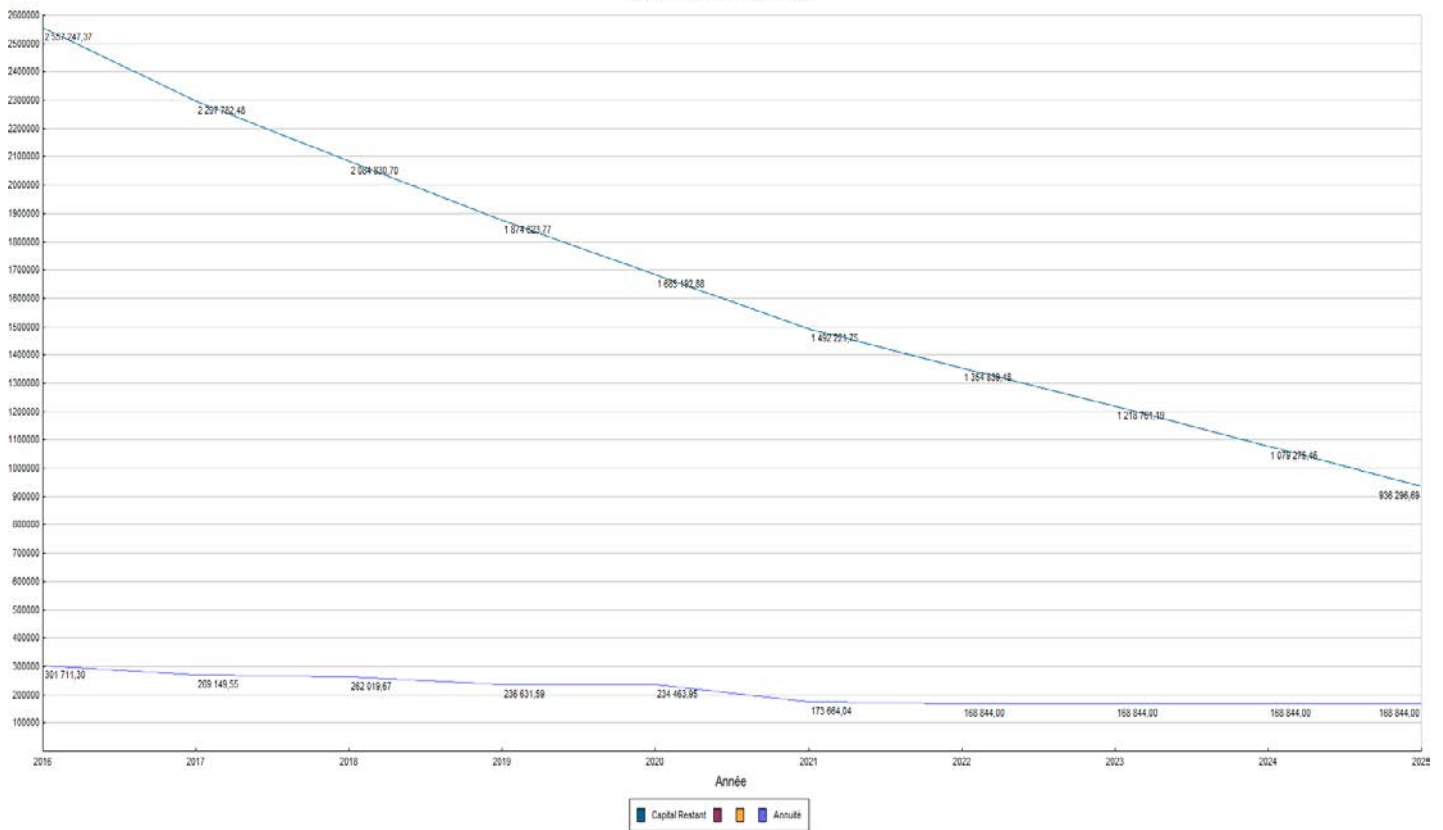
Ensemble des locaux et dépendances imposables : 1923.

STRUCTURE DE LA DETTE – CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2016 ET ANNUITÉS

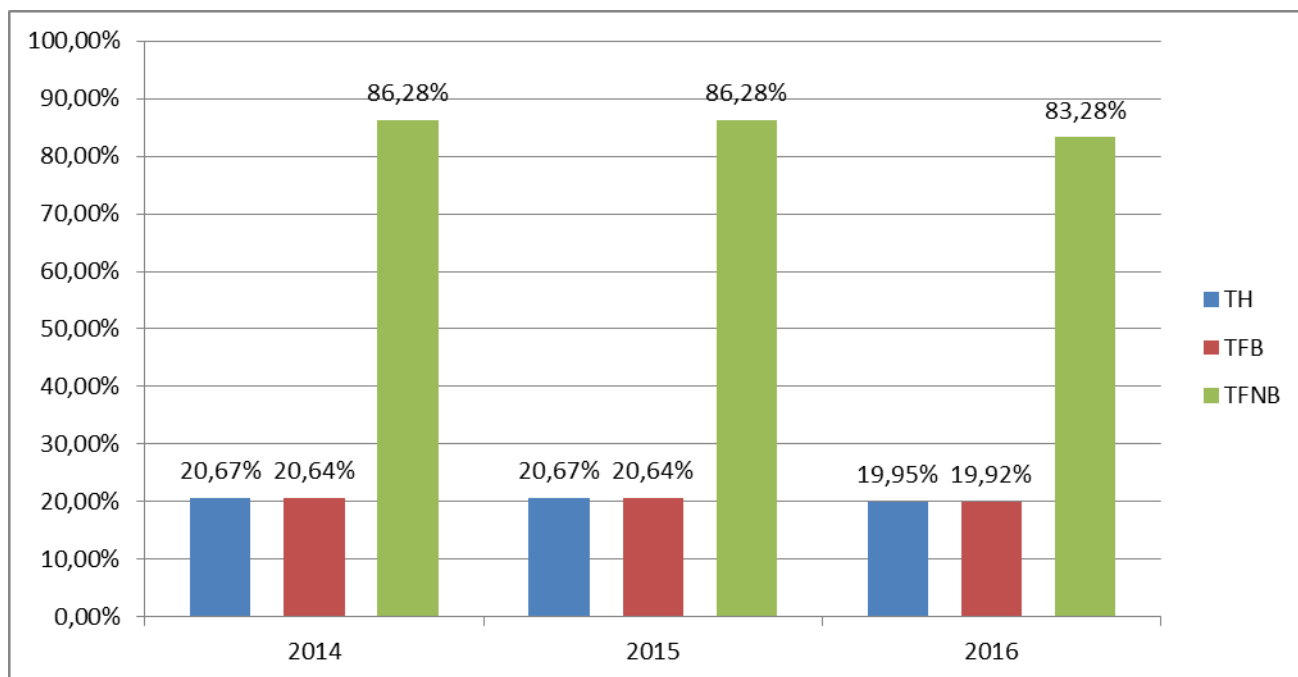


Aucun emprunt contracté en 2016. (Capital restant dû / Annuité)

Situation pluriannuelle des Emprunts

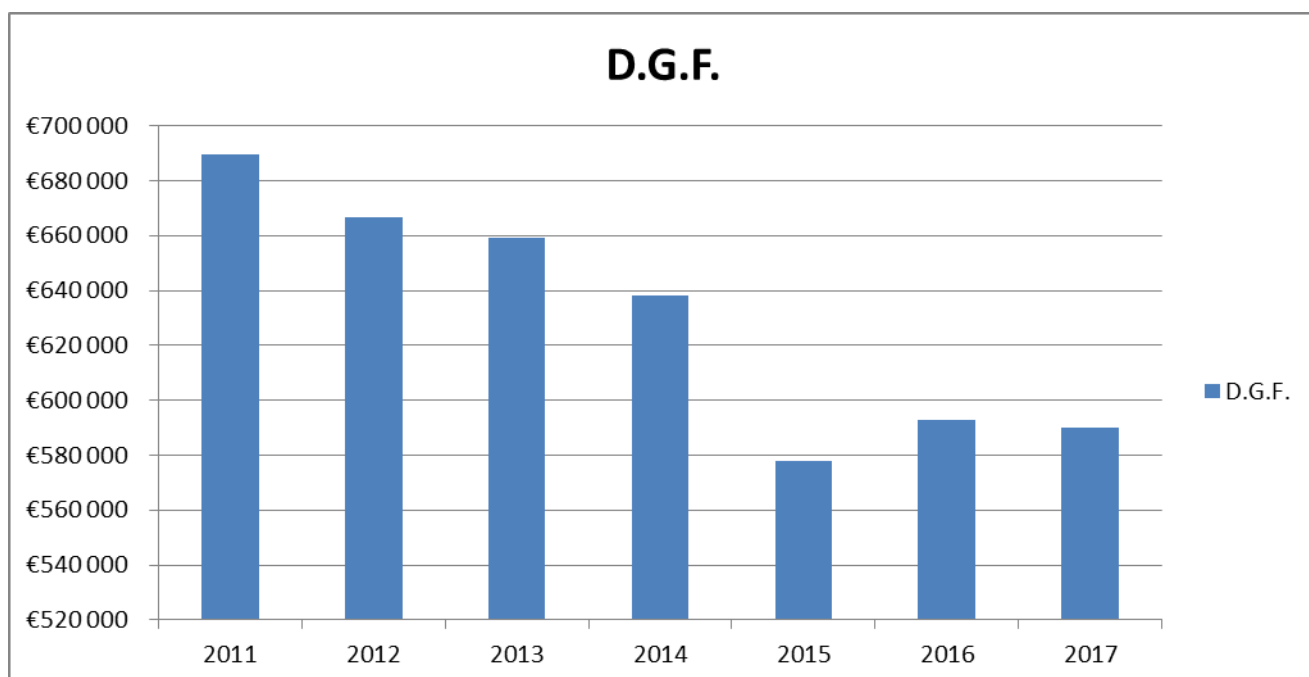


TAUX FISCAUX de 2014 A 2016

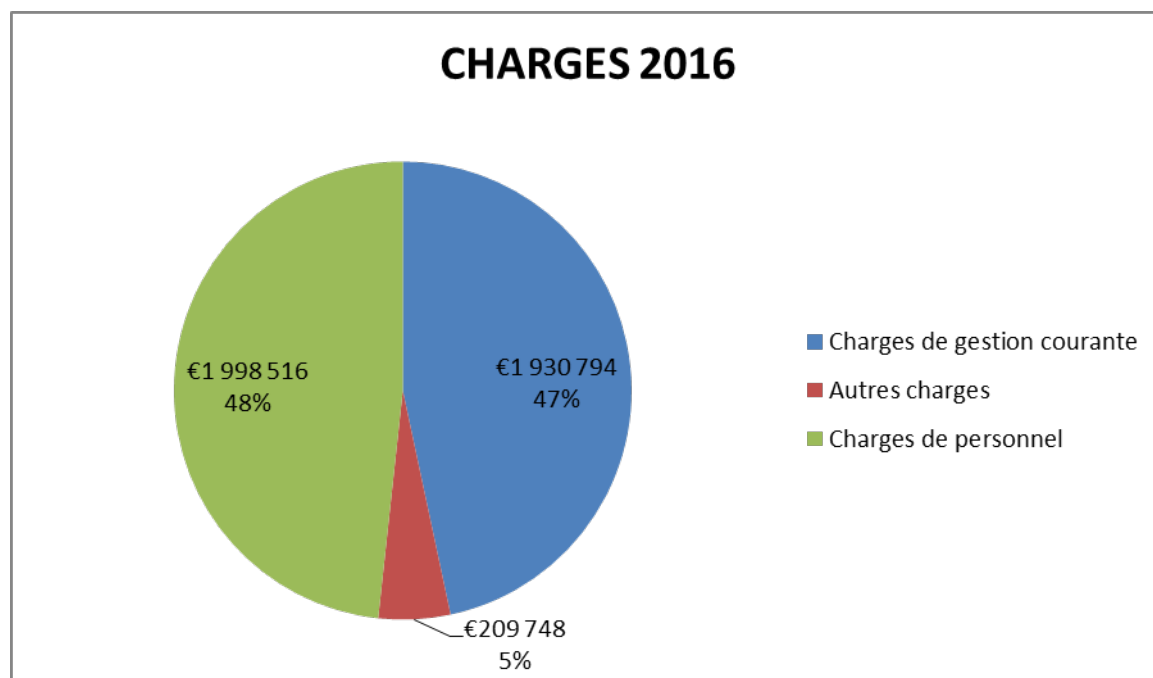


EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

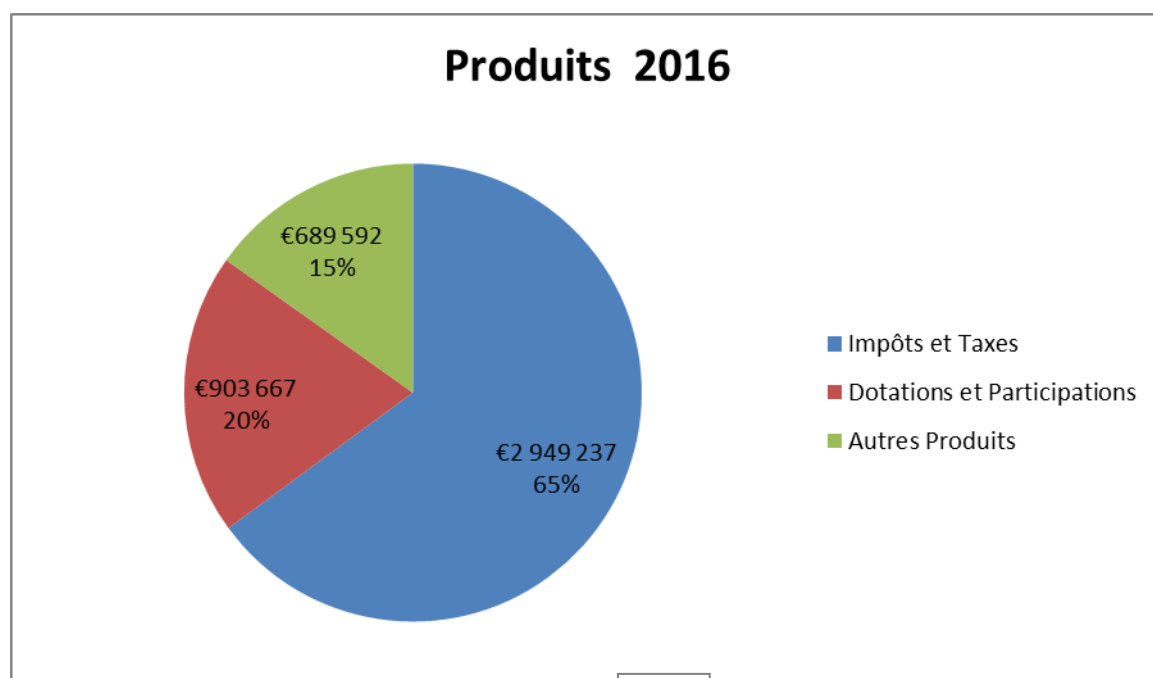
Chiffre prévisionnel pour 2017



VENTILATION DES CHARGES 2016



VENTILATION DES PRODUITS 2016



CLOTURE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016

Le budget principal de la Commune pour l'exercice budgétaire 2016 se clôturera par un résultat excédentaire en fonctionnement de 374 816,05 €

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	4 667 392,11 €	Recettes	1 258 018,62 €
Dépenses	4 292 576,06 €	Dépenses	1 242 309,44 €
Résultat de l'exercice	374 816,05 €	Résultat de l'exercice	15 709,18 €
		Déficit reporté	-163 046,28 €
		Solde global d'exécution	- 147 337,10 €
		Restes à réaliser en recettes	40 282,00 €
		Restes à réaliser en dépenses	- 96 688,10 €
Résultat de fonctionnement	374 816,05 €	Déficit d'investissement	- 203 743,20 €

CA2016 Commune de Rocbaron Commune de Rocbaron

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL : Commune de Rocbaron

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 524 659,40	1 242 309,44	96 688,12	1 338 997,56
RECETTES	1 524 659,40	1 258 018,62	40 282,00	1 298 300,62
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 575 355,62	4 292 576,06		4 292 576,06
RECETTES	4 575 355,62	4 667 392,11		4 667 392,11

2 - BUDGETS ANNEXES : Service de l'Assainissement - Mairie de Rocbaron

N° SIRET : 21830106700094				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 084 522,32	167 935,83	47 361,00	167 935,83
RECETTES	1 084 522,32	246 214,14		293 575,14
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	118 974,54	71 676,39		71 676,39
RECETTES	118 974,54	137 823,01		137 823,01

2 - BUDGETS ANNEXES : Service de l'Eau - Mairie de Rocbaron

N° SIRET : 21830106700086				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	764 050,27	475 909,28	34 200,37	510 109,65
RECETTES	764 050,27	577 682,18		577 682,18
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	171 916,48	89 450,90		89 450,90
RECETTES	171 916,48	219 194,79		219 194,79

2 - BUDGETS ANNEXES : ZAC et Lotissements

N° SIRET : 21830106700052				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	416 634,88			
RECETTES	416 634,88			
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	435 000,00			
RECETTES	435 000,00			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 789 866,87	1 886 154,55	130 888,49	2 017 043,04
RECETTES	3 789 866,87	2 081 914,94	87 643,00	2 169 557,94
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 301 246,64	4 453 703,35		4 453 703,35
RECETTES	5 301 246,64	5 024 409,91		5 024 409,91
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9 091 113,51	6 339 857,90	130 888,49	6 470 746,39
TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 091 113,51	7 106 324,85	87 643,00	7 193 967,85

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		18.00	1.00	19.00	15.60	0.00	15.60
Attaché Principal	A	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Rédacteur	B	2.00	0.00	2.00	1.00	0.00	1.00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	2.00	0.00	2.00	2.00	0.00	2.00
Adjoint administratif territorial	C	3.00	1.00	4.00	3.00	0.00	3.00
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{re} classe	C	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{me} classe	C	9.00	0.00	9.00	7.60	0.00	7.60
FILIERE TECHNIQUE (b)		22.00	3.00	25.00	16.47	0.00	16.47
Ingénieur	A	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Technicien Principal 1 ^{re} classe	B	1.00		1.00	0.00	0.00	0.00
Technicien Principal 2 ^{me}	B	1.00		1.00	0.00	0.00	0.00
Adjoint technique territorial	C	13.00	2.00	15.00	9.61	0.00	9.61
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{re} classe	C	2.00	0.00	2.00	2.00	0.00	2.00
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	C	4.00	1.00	5.00	3.86	0.00	3.86
FILIERE MEDICO-SOCIALE (c)		0.00	7.00	7.00	3.66	0.00	3.66
Agent spécialisé principal de 2 ^{me} classe des écoles	C	0.00	7.00	7.00	3.66	0.00	3.66
FILIERE ANIMATION (d)		3.00	0.00	3.00	2.00	0.00	2.00
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{me} classe		1.00		1.00			0.00
Animateur Principal de 2 ^{me} Classe	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Adjoint territorial d'animation	C	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
FILIERE POLICE (e)		6.00	0.00	6.00	5.00	0.00	5.00
Chef de Service de Police Municipale	B	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00
Brigadier	C	2.00	0.00	2.00	1.00	0.00	1.00
Brigadier-Chef Principal	C	3.00	0.00	3.00	3.00	0.00	3.00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e)		49.00	11.00	60.00	42.73	0.00	42.73

III - PERSPECTIVE : LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA COMMUNE

ORIENTATIONS ET STRATÉGIES D' ACTIONS PLURI-ANNUELLES (2017-2020)

Orientations générales :

- **Maîtrise des charges de fonctionnement**
- **Optimisation des produits de fonctionnement**
- **Maintien d'une politique dynamique d'investissements**

Pour ce faire, différentes mesures ont déjà été engagées, sont à poursuivre et/ou à prévoir :

- **Stratégies d'actions :**

- Maîtriser les charges de fonctionnement**

Renégociation de contrats par la mise en concurrence et recours à des achats groupés d'assurances statutaires via le CDG 83, contrat PLU, téléphonie, photocopieurs, etc....

Optimisation des services à la population (mise en place de la « dématérialisation »...)

Maintien de l'aide aux Associations

Economies d'énergie dans les bâtiments publics (isolation, chauffage....)

- Optimiser les produits de fonctionnement**

Fiscalité.

Tarifification des services à la population et ajustement régulier

Recherche de nouvelles ressources : photovoltaïque

- Maintien d'une politique dynamique d'investissements**

Choix stratégiques en matière d'investissement

Recherche systématique de subvention associée à toute opération

Favoriser les mises en concurrence par des cahiers des charges optimisés

ORIENTATIONS THEMATIQUES

TRAVAUX – URBANISME - CIRCULATION

PROGRAMMATION DES TRAVAUX EN REGIE

- Mise en conformité et rénovation de divers bâtiments communaux
- Création de sanitaires au Village
- Aménagement d'un parking provisoire

RÉAMENAGEMENT DE BATIMENTS COMMUNAUX

- Travaux de rénovation de façades
- Remplacement de menuiseries
- Sanitaires au Village

SÉCURITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIE

- Installation d'un dispositif de sécurité aux écoles
- Mise en place de diverses caméras au Centre village.
- Sécurisation du réservoir d'eau par des caméras

URBANISME

- Révision en cours du P.L.U.
- Numérisation du P.L.U.
- Régularisation des emplacements réservés
- Réserves foncières

VOIRIE ENVIRONNEMENT

- Mise en sécurité des rues et ou quartiers, par la mise en place de panneaux de signalisation de sécurité et par le traçage de peinture routière
- Acquisition de matériel de voirie (mini pelle de 2,5T)

ACTION ÉDUCATIVE

Pérennité :

- Soutien aux enseignants pour leurs projets d'école et extrascolaires

Veille :

- Evolution des effectifs scolaires en collaboration avec l'Inspecteur de Circonscription, les équipes éducatives et les parents d'élèves élus
- Suivi des actions mises en place dans le cadre des rythmes scolaires
- Investissements numériques pluriannuels

Sécurité :

- Poursuite du programme de mise en sécurité des écoles

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

BATIMENTS

- Poursuite des actions pour l'entretien des bâtiments
- Remplacements des fenêtres, isolation des bâtiments communaux

DÉCHETS

- Suivi du programme de résorption des « points noirs » de collecte avec le SIVED
- Mise en place d'un dispositif progressif pluriannuel de poubelles individuelles, ordures ménagères et tri

- Actions sur « le terrain »

DÉBROUSSAILLAGE

- Contrat avec O.N.F. portant sur les obligations légales de débroussaillage et élagage en vue d'éviter la propagation des incendies.
- Implication active du C.C.F. et de la Police Municipale.

POLITIQUE DE LA JEUNESSE

ACM : Mercredis / Vacances :

Continuité des actions en place.

ACTIONS CULTURELLES ET ANIMATIONS EN FAVEUR DES SENIORS

- Pérennité de l'organisation des voyages**
- Diverses animations**

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

PLATEFORME MULTI-MODALE

- Covoiturage
- Gare routière

- Maison de services au public
- Mise en valeur des produits du terroir

Dans le cadre du transfert de compétence cette opération est portée par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

RÉNOVATION DE LA CAVE COOPERATIVE.

Opération étudiée dans le cadre du transfert de la compétence à la Communauté d'agglomération.

GROUPE SCOLAIRE

Etude de développement du groupe scolaire : Agrandissement ou construction d'un nouveau groupe scolaire en fonction des effectifs prévisionnels.

NOUVELLE SALLE POLYVALENTE

Projet à étudier

CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AU FRAY REDON

Opération à réaliser sur deux exercices (2017 et 2018).

Le financement est prévu comme suit :

- Conseil Départemental sur deux exercices
- Région
- D.E.T.R.
- Cession des terrains du C.T.M. actuel.

MISE A NIVEAU DU PARC AUTOMOBILE

PROJET INTERCOMMUNAL DE PARC PHOTOVOLTAIQUE

Projet en cours avec la Commune de FORCALQUEIRET.

EXTENSION DU PLUVIAL

Extension du réseau de pluvial

RÉNOVATION DES FACADES DU CENTRE ANCIEN

Pour inciter à réaliser cette opération, la Commune peut décider d'attribuer au propriétaire une subvention d'équipement destinée à la rénovation de la façade de son immeuble.

RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE

En 2017 réalisation du complément de la première tranche de travaux

Le financement est assuré à hauteur de 80 % du montant hors taxes par l'Agence de l'Eau.

En 2018 réalisation de la seconde tranche de travaux en fonction du déblocage de la subvention par l'Agence de l'Eau.

RENFORCEMENT DU COLLECTEUR D'ASSAINISSEMENT.

Renforcement du système d'assainissement concomitamment aux travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable.

ZAC ET LOTISSEMENTS

Les emprunts sont remboursés et les grands travaux achevés. Le déficit de la section d'investissement soit 381 119.10 € doit être comblé par la vente d'un terrain restant à vendre. Estimation domaniale réactualisée en janvier 2017.

RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

- Permis de construire déposé en février 2017.

- Prévision de recettes à mettre au profit des investissements à réaliser.

Après discussions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE l'exposé qui précède par 20 voix « POUR » ; 0 voix « CONTRE » ; 5 « ABSTENTIONS ».

La séance est levée à 21 h 51

Le Président,

Jean Claude FELIX

